

Annexe 6

***Dossier de candidature à l'AAP
« projets agro-environnementaux et climatiques »
2019***

***Site Natura 2000 de la Gélise en Aquitaine
AQ_GELI***

Version du 08 octobre 2018

1. Fiche synthétique d'identité du PAEC

PAEC : Nouveau PAEC ☐ Ancien PAEC ☒

Enjeux : biodiversité ☒ eau ☐ montagne ☐ zones pastorales (hors montagne) ☐

Liste des modifications apportées par rapport à 2018 (*uniquement si le PAEC a été ouvert en 2018 et a été modifié*) :

La mesure AQ_GELI_GC02 (développer des cultures de légumineuses en système irrigués) a été supprimée car elle était trop compliquée à mettre en place pour les agriculteurs.

Elle a été remplacée par une mesure de conversion de culture en prairie avec obligation de mettre en place un pâturage extensif ou une fauche tardive.

- Opérateur :

Structure : Albret Communauté.....

Adresse : 1 rue du Moulin des Tours.....

47600 NERAC.....

.....

Référent : Marine FONT, animatrice Natura 2000.....

.....

.....

Tel : 05 53 97 64 25 / 06 43 75 94 13.....

Email : mafont@albretcommunaute.fr.....

- Structures partenaires (doit contenir la structure animatrice si différente de l'opérateur)

[illegible]

Nom du territoire : Gélise en Aquitaine		Code territoire : AQ_GELI	Année de 1^{ère} mise en œuvre : 2016
Département Landes Lot-et-Garonne	Communes Andiran, Arx, Barbaste, Baudignan, Boussès, Escalans, Gabarret, Mézin, Nérac, Parleboscq, Poudenas, Réaup-Lisse, Rimbez-et-Baudiets, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Pé-Saint-Simon, Sos		Opérateur : Albret Communauté 1 rue du Moulin des Tours 47600 NERAC
Type(s) de territoire : prairies et cultures en bordure du cours d'eau Gélise et ses affluents – zones humides			Animateur(s) : Marine FONT 06 43 75 94 13 mafont@albretcommunaute.fr
Résumé du diagnostic de territoire : Le territoire PAEC correspond au périmètre du site Natura 2000 de la Gélise pour la partie Aquitaine, étendu aux îlots PAC le bordant. Il est situé le long de la Gélise et de ses affluents et représente une surface de 4303 ha (2098,70 ha de surface agricole, basé sur le RPG 2016 ; chiffres pouvant donc varier). Les îlots éligibles sont les îlots incluent en totalité ou en partie, ou qui touchent le périmètre du site Natura 2000 de la Gélise. Ce territoire concerne 2 départements (Landes et Lot-et-Garonne) et traverse au total 16 communes (6 dans les Landes et 10 dans le Lot-et-Garonne). Le document d'objectifs du site Natura 2000 de la Gélise a été validé en 2013. Le site héberge aujourd'hui 11 habitats d'intérêt communautaire, dont les Aulnaies-Frênaies alluviales à Carex remota qui constituent un habitat prioritaire, et 11 espèces d'intérêt communautaire : 6 insectes, 1 reptile (la Cistude d'Europe), 2 mammifères (dont la Loutre) et 2 poissons. L'agriculture est bien présente sur le site Natura 2000 de la Gélise. Le maïs est la culture dominante puisqu'il représente près de la moitié des surfaces déclarées en grandes cultures. Les prairies sont également bien présentes sur le site, et constituent l'enjeu principal pour le PAEC.			

2. Bilan 2015-2018 et prévisionnel 2019

TABEAU 1 : Bilan des démarches agro-environnementales précédemment mise en œuvre sur le territoire et évaluation (*dispositifs MAET et/ou MAEC 2015/2016/2017*)

Dispositifs MAET ou MAEC mobilisés	Analyse synthétique, évaluation des dispositifs
MAEC 2016	Il s'agissait de la première année de contractualisation, qui a débuté en même temps que l'animation du site Natura 2000 de la Gélise. Les délais étaient très courts car l'animatrice est arrivée au 1^{er} janvier 2016, le PAEC a donc été fait en interne, sans consultation des agriculteurs. Etaient principalement disponibles des mesures concernant les prairies avec des propositions de gestion extensive de prairies de fauche et de prairies pâturées, mais également des conversions de cultures en prairies. Les agriculteurs se sont montrés très motivés par ce programme et 100 hectares ont été engagées, ce qui correspond tout à fait au prévisionnel qui avait été mis en place lors de l'appel à projet. Suite à cette campagne de contractualisation, un groupe de travail a été créé afin de définir précisément les enjeux et de mieux cadrer les mesures adaptées au territoire, c'est pourquoi de nouvelles mesures sont proposées dans l'appel à projet 2017.
MAEC 2017	Pour cette deuxième année de contractualisation, 77 ha de surfaces agricoles ont été engagées dans les MAEC. Bien que toujours motivés, les agriculteurs sont plus réticents à s'engager notamment à cause des retards de paiement. Cela ne pose pas de problème lorsqu'il s'agit de maintenir des bonnes pratiques, mais pour les reconversions de cultures en prairie par exemple, il est difficile pour un agriculteur de couvrir le manque à gagner en attendant de trouver une filière durable.
MAEC 2018	En 2018, pour la troisième année d'animation, 3 agriculteurs se sont engagés dans les MAEC, pour une surface de 56 ha environ. Les mesures concernent le maintien de prairies de fauche ou pâturée, ainsi que la reconversion de cultures en prairies. Les agriculteurs regrettent de ne pas avoir plus de choix dans les options d'engagement (choix de la date de retard de fauche, obligation ou non de faucher ou de faire pâturée les prairies lors d'une reconversion...).
Commentaire général Les MAEC représentent un réel avantage, notamment pour un territoire en zone Natura 2000, car elles permettent de mettre en place des actions très favorables à la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Le côté financier est un vrai levier pour inciter les agriculteurs à s'engager, et il est dommage qu'il y ait de telles restrictions et retard de paiement.	

TABLERAU 2 : Bilan et prévisionnel 2015-2019

Année	Dispositifs	Nombre de contrats	Surfaces/ linéaires/ autres unités engagées	Montant total (5 ans)
2015	Systèmes			
	Localisées parcellaires			
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	S/S TOTAL			
2016	Systèmes			
	Localisées parcellaires	15	100,07 ha	136 653,38 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	S/S TOTAL	15	100,07 ha	136 653,38 €
2017	Systèmes			
	Localisées parcellaires	17	77,75 ha	95 074,87 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	S/S TOTAL	17	77,75 ha	95 074,87 €
2018	Systèmes			
	Localisées parcellaires	9	56,21 ha	77 489,77 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	S/STOTAL	9	56,21 ha	77 489,77 €
	TOTAL			
2019	Systèmes			
	Localisées parcellaires	12	60 ha	81 513,50 €
	Localisées ponctuelles	2	3	2 237,40 €
	Localisées linéaires			
	TOTAL 2019		60 ha + 3 plans d'eau	83 750,90 €

TABEAU 3 : Prévisionnel MAEC 2019

Mesures prévues en 2019 (max. 5 mesures localisées par enjeu, excepté si mobilisation du TO_OUVERT05)			
Code (RR_TTTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées (ex : HERBE03 + COUVER06...)	Montant (€/ha)
AQ_GELI_HE05	Gestion extensive d'une prairie de fauche	HERBE03 + HERBE06	204,33
AQ_GELI_HE08	Gestion extensive d'une prairie pâturée	HERBE03 + HERBE04 + OUVERT02	203,33
AQ_GELI_HE12	Conversion d'une culture en prairie / Elargir les bandes enherbées	COUVER06 + HERBE03	336,47
AQ_GELI_HE15	Conversion d'une culture en prairie pâturée	COUVER06 + HERBE03 + HERBE04	411,91
AQ_GELI_PE01	Promouvoir la restauration des plans d'eau	LINEA07	149,16

Budget prévisionnel total d'animation**83 750,90 €****Commentaires Services instructeurs**

TABLERAU 4 : Prévisionnel contractualisations MAEC 2019

Les objectifs MAEC proposés pour 2019						
<i>Code mesure RR_TTTT_MAEC</i>	<i>Intitulé complet de la mesure</i>	<i>Montant unitaire (€/an)</i>	<i>Nb de contrats</i>	<i>Surfaces (ha) Autres unités</i>	<i>Montant annuel (€)</i>	<i>Montant 5 ans (€)</i>
AQ_GELI_HE05	Gestion extensive d'une prairie de fauche	204,33	4	20 ha	4 086,60 €	20 433,00 €
AQ_GELI_HE08	Gestion extensive d'une prairie pâturée	203,33	3	15 ha	3 049,95 €	15 249,75 €
AQ_GELI_HE12	Conversion d'une culture en prairie / Elargir les bandes enherbées	336,47	3	15 ha	5 047,05 €	25 235,25 €
AQ_GELI_HE15	Conversion d'une culture en prairie pâturée	411,91	3	10 ha	4 119,10 €	20 595,50 €
AQ_GELI_PE01	Promouvoir la restauration des plans d'eau	149,16	2	3 plans d'eau	447,48 €	2 237,40 €
TOTAL			14	60 ha + 3 plans d'eau	16 750,18 €	83 750,90 €

Pour les PAEC ouverts en 2018 : justification argumentée en cas de modification des dispositifs sur le territoire :

La mesure AQ_GELI_GC02, développer des cultures de légumineuses en système irrigués, a été supprimée car elle était trop compliquée à mettre en place pour les agriculteurs.

Elle a été remplacée par une mesure de conversion de culture en prairie avec obligation de mettre en place un pâturage extensif ou une fauche tardive.

3. Diagnostic de territoire

Données environnementales :

La diversité des territoires traversés par la Gélise et ses affluents, combinés au fonctionnement particulier du lit majeur et à la gestion qui en est faite par les hommes, font du site Natura 2000 un territoire riche, offrant une mosaïque de milieux (11 habitats d'intérêt communautaire) propices à de nombreuses espèces (11 espèces faunistiques d'intérêt communautaire).

Pour plus de détails sur les diagnostics de territoire (écologique et socio-économique), merci de vous référer au document d'objectifs du site Natura 2000 de la Gélise, disponible sur le site Internet du site Natura 2000 de la Gélise : <http://gelise.n2000.fr/pour-aller-plus-loin/bibliotheque>.

Données agricoles :

Les grandes cultures forment l'orientation dominante des exploitations agricoles du bassin. Dans le Néracais et le Mézinais, près de la moitié des exploitations est concernée, plus d'un tiers dans le Gabardan.

Un cinquième des exploitations du bassin est ensuite orienté viticulture, orientation particulièrement développée dans le Gabardan (20 % environ). A part égale sur le bassin avec la viticulture, la polyculture occupe également une place importante dans les orientations agricoles.

Après ces trois orientations principales, vient l'élevage hors sol, bien représenté sur les différents secteurs du bassin (10 % environ) et notamment sur le Gabardan, où il concerne près de 20 % des exploitations. L'élevage bovin, essentiellement pratiqué dans le Néracais/Mézinais (9% des exploitations), se place en cinquième position des orientations sur le bassin.

L'élevage d'ovins et autres herbivores, principalement pour la viande, est plus anecdotique que les deux précédents (9% sur le Gabardan et 5% sur le Néracais/Mézinais). Enfin, le Néracais/Mézinais se distingue par la présence de quelques exploitations fruitières et maraîchères.

Type de surface	Surface (arrondie à l'hectare)
Céréales <i>dont Blé</i> <i>dont Maïs</i> <i>dont Orge</i>	710 ha 99 ha 515 ha 63 ha
Oléagineux <i>dont Tournesol</i> <i>dont Colza</i>	321 ha 189 ha 22 ha
Protéagineux	10 ha
Jachères	179 ha
Surfaces en herbe <i>dont Prairies Permanentes</i> <i>dont Prairies Temporaires</i>	675 ha 484 ha 191 ha
Vergers	13 ha
Vignes	34 ha
Légumes-Fruits	50 ha
Autres Cultures	19 ha
Divers	86 ha

Surface des différentes couvertures agricoles sur le territoire du site Natura 2000 de la Gélise en Aquitaine
(données transformées d'après le RPG 2016)

Problématiques environnementales :

Pour le site Natura 2000 de la Gélise, les principaux objectifs environnementaux en relation avec le monde agricole sont les suivants :

- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (niveaux d'eau, circulation sédimentaire...),
- Conserver/restaurer les zones humides,
- Conserver/restaurer la ripisylve (végétation rivulaire),
- Favoriser la restauration et la gestion des milieux ouverts et semi-ouverts compatibles avec la conservation des habitats et des espèces.

La présence d'une mosaïque d'habitats sur le site de la Gélise implique de disposer d'un panel de mesures agro-environnementales adaptées aux diverses situations rencontrées. L'activité agricole étant très présente sur ce territoire, il est nécessaire d'apporter des solutions aux engagements volontaires d'exploitants agricoles inscrits dans cette démarche.

Cependant, un certain nombre d'acteurs agissent sur le territoire et interviennent déjà dans certaines actions prévues par le document d'objectifs du site Natura 2000 de la Gélise.

Ainsi, les actions concernant les cours d'eau et la ripisylve ne seront pas proposées dans le PAEC puisqu'elles font partie des missions des techniciens de rivière.

Le long de la Gélise et de ses affluents, 3 entités distinctes peuvent être caractérisées sur le territoire agricole : les prairies, les cultures, et les plans d'eau.

Les cultures

Les principales cultures rencontrées sur le bassin de la Gélise sont les céréales (principalement le maïs), les oléagineux (tournesol principalement) et les cultures semences.

En agriculture traditionnelle, les cultures de céréales sont régulièrement amendées et traitées. Sur le territoire de la Gélise, les pratiques rencontrées en terme de fertilisation sont de l'ordre de 160 unités d'azote apportés par an, voire plus (autour de 180-200 unités d'azotes) pour certaines cultures de maïs.

Les parcelles cultivées en maïs, très présent sur le territoire, sont systématiquement irriguées et souvent drainées. Au total sur le bassin versant de la Gélise en Aquitaine, environ 5600 ha de surfaces agricoles sont irriguées.

L'enjeu principal d'un point de vue environnemental sur les cultures concerne le lessivage des sols (composés chimiques et sédiments) vers les cours d'eau. Ainsi, il est essentiel de maintenir ou de créer des zones tampons entre ces zones agricoles et les milieux naturels, en particulier les cours d'eau. Un certain nombre de mesures est donc prévu dans le PAEC :

- élargir les bandes enherbées, via la conversion d'une bande de 5 m minimum de la culture en prairie,
- favoriser la reconversion des cultures en prairies,
- semis sous couvert si disponible.

Les prairies

Les prairies, qu'elles soient temporaires ou permanentes, sont bien représentées sur le bassin de la Gélise. Elles sont souvent amendées, principalement par du fumier (environ 60 unités d'azote utilisées). Quelques élevages, principalement bovin mais aussi ovin, y pâturent, mais la grande majorité des prairies est utilisée pour le foin ou entretenue par broyage. En général, la date de première fauche a lieu aux alentours du 15 mai.

Favoriser des modes d'exploitations extensifs de ces prairies en zones inondables apporte de nombreux avantages :

- maintien des milieux ouverts, limitation du développement des ligneux,
- maintien de cortèges d'espèces ou d'habitats à forte valeur patrimoniale,
- régulation des niveaux d'eau,
- maintien des pratiques agricoles traditionnelles du territoire,
- impacts positifs pour les espèces animales associées.

Ainsi, les mesures disponibles pour ce type de milieux visent à favoriser une gestion extensive des prairies, soit par fauche tardive, soit par pâturage extensif.

Les plans d'eau

Il existe de nombreux plans d'eau sur les parcelles agricoles, destinés à l'irrigation ou à l'abreuvement des animaux.

D'un point de vue écologique, ils peuvent représenter des zones très intéressantes, d'une part au niveau biologique, puisque l'on y trouve de nombreuses espèces végétales et animales, dont certaines sont protégées. D'autre part, ils représentent des réservoirs de stockage importants et peuvent améliorer la qualité des eaux du fait de leur capacité épuratrice (nutriments absorbés par les végétaux, décantation et élimination des matières en suspension...).

C'est pourquoi le PAEC prévoit une mesure de restauration et d'entretien des plans d'eau de moins de 0,5 ha.

4. Stratégie agro-environnementale du territoire

Articulation entre les problématiques environnementales et les activités agricoles

Afin de répondre aux différents objectifs prévus dans le document d'objectifs du site Natura 2000 de la Gélise, un certain nombre d'engagements unitaires ont été sélectionnés. Ceci a été en partie abordé dans la partie précédente et est repris ci-dessous, en détaillant chaque engagement unitaire choisi.

Objectif A : préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau

Elargir les bandes enherbées

Afin de préserver les cours d'eau, il est préconisé, dans le cadre du PAEC du site Natura 2000 de la Gélise en Aquitaine, d'élargir les bandes enherbées. En effet, ces zones possèdent non seulement un rôle écologique car elles servent de corridor et de lieu de vie pour de nombreuses espèces liées à la rivière (Cistude d'Europe, grand Rhinolophe, Agrion de Mercure, Loutre d'Europe, Vison d'Europe), et permettent également de filtrer une partie des éléments polluants issus des grandes cultures et concourent ainsi à la bonne qualité des cours d'eau.

Ainsi, les engagements unitaires suivants ont été mobilisés :

- COUVER_06 : création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées), afin d'élargir à 10 mètres au moins les bandes enherbées.
- HERBE_03 : absence totale de fertilisation minérale et azotée (hors apport éventuel par pâturage) afin de préserver la qualité de l'eau et les zones remarquables (zones humides par exemple) et également les espèces d'intérêt communautaire associées (Cistude d'Europe, Agrion de Mercure...).

Objectif C : conserver et restaurer les zones humides

Restauration et entretien des plans d'eau

Les plans d'eau sont des milieux importants pour préserver la qualité de l'eau car ils concourent, si la gestion est idéale, à filtrer les matières polluantes.

De plus, la conservation de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (Cistude d'Europe, Vison d'Europe, Agrion de Mercure) dépend de la préservation de ces zones humides.

Ainsi, dans le cadre du PAEC du site Natura 2000 de la Gélise, nous préconisons la restauration et/ou l'entretien des mares et des plans d'eau, ainsi que de la végétation associée, afin de préserver la qualité de l'eau et préserver ces espèces d'intérêt communautaire. Nous avons donc mobilisé l'engagement unitaire suivant :

- LINEA_07 : restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau, afin de maintenir l'ensemble des rôles de ces milieux et ainsi préserver les espèces qui y sont associées.

Objectif F : favoriser la restauration et la gestion des milieux ouverts et semi-ouverts compatibles avec la conservation des habitats et des espèces

Gestion extensive des prairies / Conversion des cultures en prairies

Le maintien des milieux ouverts dépend, en grande partie, de l'agriculture. Le pâturage, la fauche, ou tout autre type d'entretien comme le gyrobroyage sont donc des pratiques essentielles pour mener à bien cet objectif.

Ainsi, il est nécessaire de soutenir ces activités pour restaurer et conserver ces milieux, et également d'encourager à la réouverture des milieux délaissés.

Par ailleurs, les pratiques actuelles de gestion ou de production sur les milieux ouverts, prairies, pelouses et landes, sont à adapter à la sensibilité des espèces (retard de fauche, limitation du chargement, absence de fertilisation...).

Dans le cadre du PAEC de la Gélise en Aquitaine, les engagements unitaires suivants ont donc été sélectionnés :

- HERBE_03 : absence totale de fertilisation minérale et azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies, afin d'éviter l'homogénéisation des milieux et pour préserver les zones remarquables (zones humides, prairies maigres...), et également les espèces d'intérêt communautaire associées (Cistude d'Europe, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la Succise, grand Rhinolophe et autres chauves-souris...).
- HERBE_04 : ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle sur milieu remarquable), afin d'éviter le surpâturage qui dégraderait les habitats par piétinement et surconsommation de la flore, mais également le sous-pâturage qui entraînerait la fermeture des milieux.
- HERBE_06 : retard de fauche de 30 jours sur prairies et habitats remarquables, afin de respecter les cycles reproductifs de la flore et de la faune en place.
- COUVER_06 : création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées), afin d'encourager les agriculteurs à convertir leurs cultures en prairies.

Adaptations locales des cahiers des charges

L'adaptation locale s'est faite uniquement pour les pratiques actuelles de fauche et de fertilisation sur les prairies concernant les engagements unitaires HERBE03 et HERBE06.

Suite aux échanges avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs, il est ressorti que la date de première fauche a lieu en général autour du 15 mai. Concernant la fertilisation, nous nous sommes basés sur la méthode GREN pour le calcul de la fertilisation azotée qui, en fonction des références du territoire, a donné un résultat de 60 unités d'azote utilisé pour la fertilisation des prairies. Ce chiffre est tout à fait cohérent avec les données des chambres d'agriculture et des agriculteurs.

Modalités de sélection des dossiers individuels (critères d'éligibilité et de priorisation)

Les critères d'éligibilité seront mis en place en fonction des indications des cahiers des charges des engagements unitaires. Les dossiers retenus seront ensuite triés par ordre de priorité : tout d'abord les dossiers qui relèvent d'un changement de pratiques fort (conversion de cultures en prairies), puis la grandeur des parcelles (plus la parcelle est grande plus les impacts sont positifs), les zones où l'enjeu est important (zones humides, zones inondables), et enfin sur les communes où l'activité agricole est la plus importante.

Animation et accompagnement pour la contractualisation de MAEC

Albret Communauté mettra en œuvre un programme d'animation afin d'initier une démarche collective auprès des agriculteurs pour permettre une meilleure prise en compte des objectifs Natura 2000 et mettre en adéquation la préservation des milieux naturels et les pratiques agricoles en cours. Une quarantaine de jours est prévue chaque année par l'animateur Natura 2000 pour ce volet.

Afin de motiver les agriculteurs à intégrer le dispositif MAEC et à choisir les mesures les plus pertinentes pour la conservation de la biodiversité en fonction de leur parcellaire, il est proposé le calendrier d'animation suivant :

- **En février/mars**, courriers envoyés à tous les agriculteurs inclus dans le périmètre pour informer sur le dispositif MAEC, la procédure de contractualisation, les engagements à respecter, la conditionnalité PAC et les enjeux spécifiques du site Natura 2000 de la Gélise.
- **En avril**, rendez-vous individuels pour des informations personnalisées et sur l'aide au montage des dossiers.
- **En avril** également, visite in situ afin de réaliser le diagnostic d'exploitation et/ou le plan de gestion et pour préciser les secteurs les plus favorables aux espèces et/ou habitats remarquables. Ce diagnostic sera établi par Albret Communauté avec éventuellement l'aide des chambres d'agriculture ou d'autres partenaires.
- **Début mai** (avant le 15), déclaration par les agriculteurs, avec éventuellement l'aide de l'animatrice, des engagements MAEC pris, en même temps que la télédéclaration PAC.

Actions complémentaires mobilisées

Les actions complémentaires mobilisées sont basées sur la communication et la sensibilisation. En effet, un groupe de travail agriculture a été mis en place, composé de tous les corps de métiers liés à l'agriculture : élevage, grande culture, polyculture, viticulture, apiculture. En plus de proposer des pistes pour améliorer l'efficacité des MAEC proposées sur le territoire, leur rôle est de communiquer auprès des autres agriculteurs sur l'évolution des pratiques.

Synergie avec d'autres démarches de développement local

Dans le cadre de Natura 2000, des réunions, des randonnées nature, des animations de stands... sont régulièrement proposées. Les agriculteurs sont souvent présents lors de ces manifestations ce qui permet d'échanger sur leur métier et sur l'articulation avec la préservation de la biodiversité.

La charte Natura 2000 est également disponible ; elle sera très prochainement revue pour s'articuler avec les activités agricoles, ce qui permettra de mettre en place un véritable code de bonnes pratiques pour les agriculteurs.

5. Gouvernance, suivi et évaluation du PAEC pendant et après la durée du projet

Gouvernance

L'animation de ce PAEC est réalisée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Gélise en Aquitaine, portée par la Communauté de Communes Albret Communauté.

L'instance de gouvernance sera représentée par le comité de pilotage du site Natura 2000, qui se réunit au moins une fois par an pour discuter de la programmation, des orientations et réajustements, et faire le bilan des actions, dont les MAEC.

Des groupes de travail dans lesquels seront invités les chambres d'agriculture et les agriculteurs sont également mis en place.

Suivi et évaluation du PAEC

La mise en œuvre du PAEC sera suivie par Albret Communauté et se déroulera de la manière suivante :

- disponibilité par téléphone pour toute question, permanences au bureau,
- déplacements in situ sur les parcelles pour effectuer le diagnostic des exploitations et réaliser les plans de gestion,
- remise de trames pour faciliter la rédaction des cahiers d'enregistrement.

Le suivi des MAEC sera assuré à travers l'animation par Albret Communauté et mis en rapport avec les objectifs du document d'objectifs :

- suivi en continu via une base de données et un SIG,
- bilans annuels (chiffres, cartographie, analyse),
- communication et discussion avec le comité de pilotage,
- échanges suivis entre l'animateur et les agriculteurs, par téléphone ou lors des permanences ou des rencontres spécifiques le cas échéant.

L'évaluation du PAEC se fera à l'aide d'indicateurs quantitatifs (nombre d'agriculteurs engagés, superficie, montants engagés) et qualitatifs (retour sur la pertinence, la faisabilité du dispositif et des mesures et sur les bénéfices environnementaux obtenus).

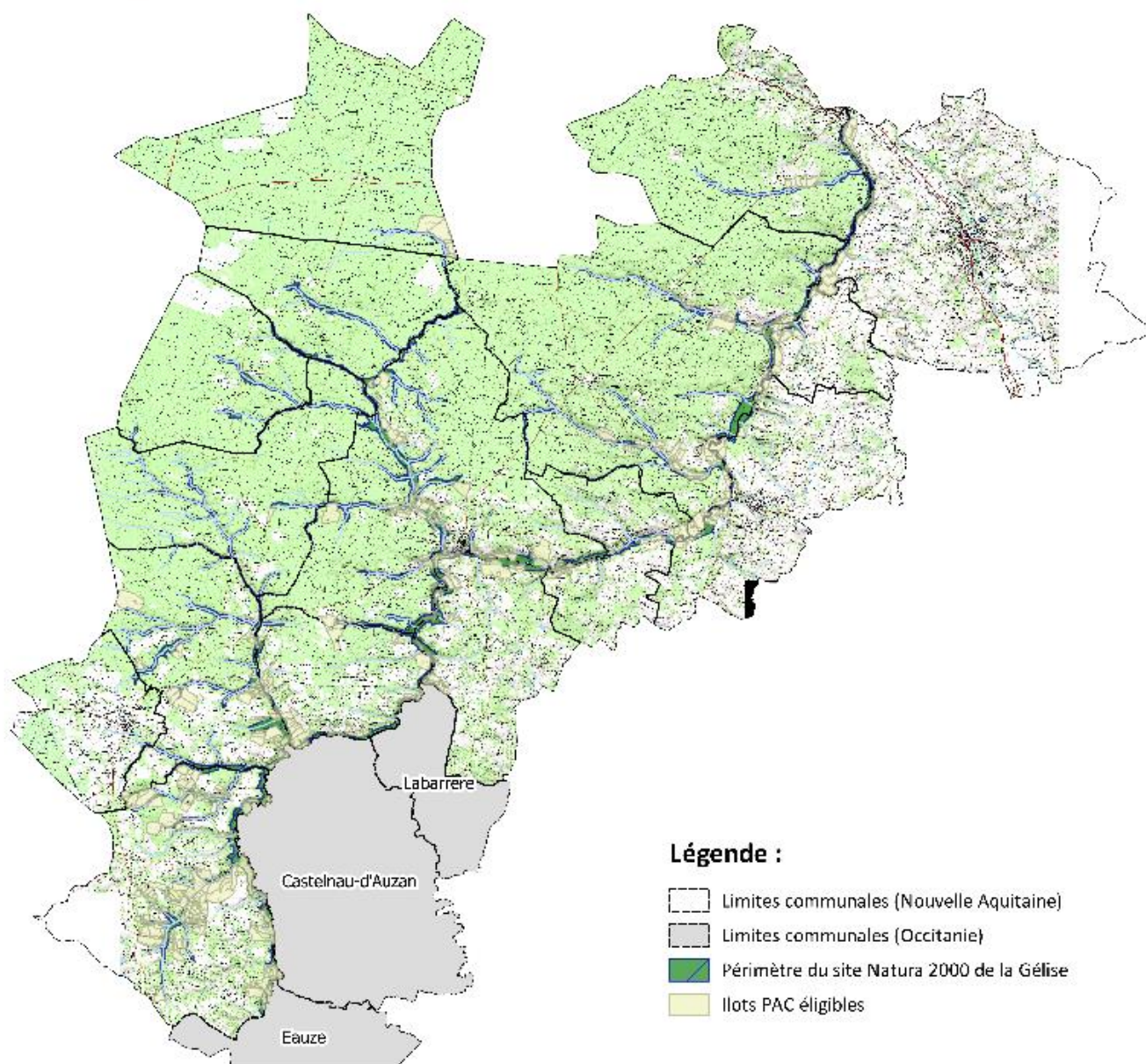
Perspectives de pérennisation des opérations financées au-delà du PAEC

La présentation de l'ensemble des mesures a permis lors des échanges avec les exploitants d'envisager l'évolution de leurs pratiques. L'accompagnement financier, lors des 5 années de contractualisation, a une place certaine dans leurs perspectives d'adaptation.

Les sites Natura 2000 bénéficient d'une animation durable de la part de l'État, ceci permet d'envisager un accompagnement à long terme des exploitants mobilisés et ainsi de pouvoir les informer de l'impact de leurs engagements sur leur environnement. Quant au renouvellement des contrats MAEC, au-delà des 5 ans d'engagement, cela dépendra de l'évolution des MAEC, de la PAC et de la réglementation.



Périmètre concerné par le PAEC
du site Natura 2000 de la Gélise en Aquitaine
Natura 2000 étendu aux ilots PAC (selon les données du RPG 2016)



Légende :

-  Limites communales (Nouvelle Aquitaine)
-  Limites communales (Occitanie)
-  Périmètre du site Natura 2000 de la Gélise
-  Ilots PAC éligibles

0 2.5 5 km



Réalisation : Albret Communauté, novembre 2018
Sources : IGN 2012-2015, DREAL 2015, MAAF 2016

Tableaux de préparamétrage des mesures

Récapitulatif des mesures localisées

Enjeu BIODIVERSITE

Codification du territoire	Mesure	Quantité	Unité	Montant unitaire	Montant total	Montant à prévoir (sur 5 ans)
GELI	AQ_GELI_HE05	20	Hectare	204,33	4086,6	20433
GELI	AQ_GELI_HE08	15	Hectare	203,33	3049,95	15249,75
GELI	AQ_GELI_HE12	15	Hectare	336,47	5047,05	25235,25
GELI	AQ_GELI_HE15	10	Hectare	411,91	4119,1	20595,5
GELI	AQ_GELI_PE01	3	Mare	149,16	447,48	2237,4
TOTAL					16 750,18 €	83 750,90 €

Nom de la mesure :	Gestion extensive d'une prairie de fauche
Codification de la mesure :	AQ_GELI_HE05
Enjeu principal :	4A Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité
Enjeu secondaire :	4B Améliorer la gestion de l'eau
Type de couvert :	Prairie
Dispositif :	MAEC localisées surfaciques

Constitution de la mesure

AQ_GELI_HE05		TO_1	TO_2	TO_3	TOTAL
Mesure constituée de :		HERBE 03 > 30 UN	HERBE 06		204,33 €
Montant :		32,47 €	171,86 €	- €	
<u>Paramètres locaux pour le calcul des montants unitaires</u>	Paramètre local :	UN (30 à 150)	j2 (10 à 40)		
	Valeur :	60	30		
	Paramètre local :	P16 (1 à 5 voir 4)	e5 (20 à 100%)		
	Valeur :	5	100		
<u>Paramètres locaux liés aux points de contrôle</u>	Paramètre local :	sans objet	sans objet		
	Valeur :				

Prévision de contractualisation

Mesure	Quantité	Unité	Montant unitaire	Montant total	Montant à prévoir (sur 5 ans)
AQ_GELI_HE05	20	Hectare	204,33 €	4 086,60 €	20 433,00 €

Détails de la mesure

Objectifs de la mesure :	
- Interdiction de la fertilisation azotée minérale et organique (hors apports éventuels par pâturage) pour préserver l'équilibre écologique et augmenter la biodiversité. - Fauche tardive pour permettre aux espèces végétales et animales d'accomplir leurs cycles reproductifs.	

Nom de la mesure :	Gestion extensive d'une prairie pâturée
Codification de la mesure :	AQ_GELI_HE08
Enjeu principal :	4A Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité
Enjeu secondaire :	4B Améliorer la gestion de l'eau
Type de couvert :	Prairie
Dispositif :	MAEC localisées surfaciques

Constitution de la mesure

AQ_GELI_HE08		TO_1	TO_2	TO_3	TOTAL
Mesure constituée de :		HERBE 03 > 30 UN	HERBE 04	OUVERT 02	203,33 €
Montant :		32,47 €	75,44 €	95,42 €	
<u>Paramètres locaux pour le calcul des montants unitaires</u>	Paramètre local :	UN (30 à 150)	p13 (0 à 5 voir 4)	P9 (1 à 5)	
	Valeur :	60	5	5	
	Paramètre local :	P16 (1 à 5 voir 4)	p15 (5 ou 4)	sans objet	
	Valeur :	5	5		
<u>Paramètres locaux liés aux points de contrôle</u>	Paramètre local :	sans objet	sans objet	sans objet	
	Valeur :				

Prévision de contractualisation

Mesure	Quantité	Unité	Montant unitaire	Montant total	Montant à prévoir (sur 5 ans)
AQ_GELI_HE08	15	Hectare	203,33 €	3 049,95 €	15 249,75 €

Détails de la mesure

Objectifs de la mesure :
- Limiter la pression de pâturage et interdire la fertilisation azotée minérale et organique (hors apports par pâturage) pour garantir un équilibre écologique et pour maintenir, voire augmenter la biodiversité. - Maintenir l'ouverture de parcelles dont la dynamique d'embroussaillage est défavorable à l'expression de la biodiversité (risque de fermeture de milieux remarquables herbacés gérés de manière extensive par pâturage).

Nom de la mesure :	Conversion d'une culture en prairie / Elargir les bandes enherbées
Codification de la mesure :	AQ_GELI_HE12
Enjeu principal :	4A Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité
Enjeu secondaire :	4B Améliorer la gestion de l'eau
Type de couvert :	Prairie
Dispositif :	MAEC localisées surfaciques

Constitution de la mesure

AQ_GELI_HE12		TO_1	TO_2	TO_3	TOTAL
Mesure constituée de :		COUVER 06	HERBE 03 > 30 UN		336,47 €
Montant :		304,00 €	32,47 €	- €	
<u>Paramètres locaux pour le calcul des montants unitaires</u>	Paramètre local :	sans objet	UN (30 à 150)		
	Valeur :		60		
	Paramètre local :	sans objet	P16 (1 à 5 voir 4)		
	Valeur :		5		
<u>Paramètres locaux liés aux points de contrôle</u>	Paramètre local :	sans objet	sans objet		
	Valeur :				

Prévision de contractualisation

Mesure	Quantité	Unité	Montant unitaire	Montant total	Montant à prévoir (sur 5 ans)
AQ_GELI_HE12	15	Hectare	336,47 €	5 047,05 €	25 235,25 €

Détails de la mesure

Objectifs de la mesure : <i>Cette opération répond à la fois à un objectif de protection des eaux, paysager et de maintien de la biodiversité. En effet, la création de couvert herbacé sur des parcelles permet de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants (objectifs lutte contre l'érosion et qualité des eaux), constitue des zones refuges pour la faune et la flore (objectif biodiversité) et permet la valorisation et la protection de certains paysages (objectif paysage). Par ailleurs, la création de surfaces herbacées pérennes permet la séquestration du carbone dans les sols.</i>
--

Nom de la mesure :	Conversion d'une culture en prairie pâturée
Codification de la mesure :	AQ_GELI_HE15
Enjeu principal :	4A Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité
Enjeu secondaire :	4B Améliorer la gestion de l'eau
Type de couvert :	Prairie
Dispositif :	MAEC localisées surfaciques

Constitution de la mesure

AQ_GELI_HE12		TO_1	TO_2	TO_3	TOTAL
Mesure constituée de :		COUVER 06	HERBE 03 > 30 UN	HERBE 04	411,91 €
Montant :		304,00 €	32,47 €	75,44 €	
<u>Paramètres locaux pour le calcul des montants unitaires</u>	Paramètre local :	sans objet	UN (30 à 150)	p13 (0 à 5 voir 4)	
	Valeur :		60	5	
	Paramètre local :	sans objet	P16 (1 à 5 voir 4)	p15 (5 ou 4)	
	Valeur :		5	5	
<u>Paramètres locaux liés aux points de contrôle</u>	Paramètre local :	sans objet	sans objet		
	Valeur :				

Prévision de contractualisation

Mesure	Quantité	Unité	Montant unitaire	Montant total	Montant à prévoir (sur 5 ans)
AQ_GELI_HE12	10	Hectare	411,91 €	4 119,10 €	20 595,50 €

Détails de la mesure

Objectifs de la mesure :
<i>Cette opération répond à la fois à un objectif de protection des eaux (lutte contre l'érosion des sols et amélioration de la qualité de l'eau), de maintien de la biodiversité (zones refuges pour la faune et la flore) et paysager. Par ailleurs, la création de surfaces herbacées pérennes permet la séquestration du carbone dans les sols. Le pâturage extensif permet ensuite de gérer les prairies et d'éviter que le milieu ne se referme.</i>

Nom de la mesure :	Promouvoir la restauration des plans d'eau
Codification de la mesure :	AQ_GELI_PE01
Enjeu principal :	4B Améliorer la gestion de l'eau
Enjeu secondaire :	4A Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité
Type de couvert :	
Dispositif :	MAEC localisées linéaires ou ponctuelles

Constitution de la mesure

AQ_GELI_PE01		TO_1	TO_2	TO_3	TOTAL
Mesure constituée de :		LINEA_07			149,16 €
Montant :		149,16 €	- €	- €	
<u>Paramètres locaux pour le calcul des montants unitaires</u>	Paramètre local :	p 6 (1 à 5)			
	Valeur :	5			
<u>Paramètres locaux liés aux points de contrôle</u>	Paramètre local :	sans objet			
	Valeur :				

Prévision de contractualisation

Mesure	Quantité	Unité	Montant unitaire	Montant total	Montant à prévoir (sur 5 ans)
AQ_GELI_PE01	3	Mare	149,16 €	447,48 €	2 237,40 €

Détails de la mesure

Objectifs de la mesure :	
Généralement, les plans d'eau situés sur les parcelles agricoles sont seulement des "trous d'eau". Pourtant, ces milieux peuvent être très intéressants pour la préservation de la biodiversité.	
Cette mesure vise ainsi à augmenter le potentiel d'accueil de la faune et de la flore de ces milieux, ainsi que leurs fonctions épuratrices et régulatrices de l'eau.	